

NI_CASA_SAAQ_2020-08-31.docx

From: Pierre Rodrigue <pierre.rodrigue@sct.gouv.qc.ca>
To: Karl Malenfant <karl.malenfant@saaq.gouv.qc.ca>
Cc: François Collin <francois.collin@sct.gouv.qc.ca>
Date: Fri, 02 Oct 2020 17:55:46 +0000
Attachments: NI_CASA_SAAQ_2020-08-31.docx (481.37 kB)

Bonjour Karl,

Comme demandé.

Bon WE!



OBJET : Programme de transformation organisationnelle – Carrefour des services d'affaires de la Société de l'assurance automobile du Québec

INTRODUCTION

Lors d'une rencontre tenue le 22 juillet 2020, le dirigeant de l'information de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a informé le dirigeant principal de l'information qu'un projet lié au Programme de transformation organisationnelle – Carrefour des services d'affaires (CASA) allait être retardé d'une année.

ÉTAT DE SITUATION

Le programme CASA de la SAAQ vise à optimiser l'ensemble des processus d'affaires et à moderniser les technologies de l'information de la SAAQ par le biais d'un progiciel de gestion intégrée. Le programme CASA regroupe un ensemble de projets dont l'envergure totale est estimée à 493 M\$ et qui s'échelonneront jusqu'en 2023.

La SAAQ estime que le programme CASA, une fois mis de l'avant, générera des bénéfices et des gains de productivité, et ce, sans impact financier pour ses clientèles.

Dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), 28 projets de la SAAQ comportent une référence au programme CASA dans leur nom ou leur description :

- 10 projets en cours, dont 5 en phase d'exécution, 3 en phase de planification et 2 à l'étape d'avant-projet;
- 3 projets non débutés;
- 10 projets terminés;
- 5 projets annulés.

COMMENTAIRES

Lorsque le programme CASA a débuté, la SAAQ n'était pas soumise¹ aux obligations relatives à la gestion de projet de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (ci-après, la Loi). L'entrée en vigueur des modifications législatives en mars 2018 a eu pour effet d'assujettir la SAAQ à l'entièreté des obligations de la Loi.

Or, les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles (ci-après, Règles) adoptées par le Conseil du trésor précisent que les projets de la SAAQ dont la phase de planification a débuté avant mars 2018 poursuivent leur processus d'autorisation sous le régime des obligations antérieures (l'équivalent d'une clause

¹ Exclusion par le décret 245-2014 de l'application des modalités de gestion de projet.

grand-père). Ainsi, les dispositions d'autorisation de projet actuellement en vigueur s'appliquent aux projets de la SAAQ dont la phase de planification a débuté après mars 2018.

Ces changements d'assujettissement et le fait que les projets faisant partie du programme CASA sont difficilement identifiables dans l'information déclarée au SIGRI ont pour effet **qu'il est actuellement difficile pour le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN) d'obtenir un portrait précis et complet du programme CASA.**

Les nouvelles informations reçues de la part de la SAAQ indiquent un report de l'échéancier du projet de janvier 2022 à janvier 2023. Selon eux, cela se fera sans dépassement de coût au niveau de leur contrat de services. Le contrat avec IBM en partage de risques prévoyait la mise en œuvre du projet et son exploitation par la suite. Ainsi, une année d'exploitation serait utilisée plutôt pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

Une analyse est nécessaire de la part du SSDPITN afin d'identifier les impacts réels de cette information sur la portée, les échéanciers et les coûts.

Par ailleurs, l'analyse du portefeuille de projets révèle que **le projet « 30210 Réalisation lot 10 livraison CASA » déclaré par la SAAQ dans le SIGRI est possiblement² en défaut du cadre légal et réglementaire en vigueur.** Ce projet qui aurait débuté en juin 2018 (avant-projet) serait actuellement en phase de planification depuis novembre 2018 et sa phase d'exécution serait prévue à compter de décembre 2020. Ce projet du programme CASA serait donc pleinement visé par la Loi puisqu'il aurait débuté ultérieurement à mars 2018 et serait assujetti à l'ensemble des conditions et des modalités en matière de gestion de projet prévues aux Règles en regard des autorisations. Le coût de ce projet inscrit au SIGRI est de 108,6 M\$, ce qui est supérieur au seuil de 10 M\$ établi pour les projets de la SAAQ requérant une autorisation du Conseil du trésor. Ainsi, sur la base des informations inscrites au SIGRI, ce projet du programme CASA aurait dû obtenir une autorisation du Conseil du trésor en novembre 2018 avant d'entreprendre sa phase de planification, et devrait prévoir, d'ici décembre 2020, l'obtention d'une seconde autorisation du Conseil du trésor avant d'entreprendre sa phase d'exécution. Or, aucune autorisation n'a été accordée par le Conseil du trésor à l'égard de ce projet.

² Le conditionnel est employé, car les informations déclarées par la SAAQ dans le SIGRI pourraient être erronées.

ANNEXE 1 : Informations sur les investissements et les dépenses de la SAAQ

La SAAQ a réalisé, en 2018-2019, des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de 168,2 M\$, ce qui en fait le **4^e plus gros joueur** en ressources informationnelles au sein des 307 organismes publics de l'administration publique québécoise visés par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (les trois premières positions étant occupées par le CSPQ, le MSSS et l'ARQ).

Investissements et dépenses en ressources informationnelles de la SAAQ (en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Dépenses	78 601,9	46,7%	89 186,3	50,5%
Investissements	89 628,1	53,3%	87 480,2	49,5%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

Investissements et dépenses en ressources informationnelles, par source de financement (en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Gouvernement du Québec	-	-	-	-
Sommes détenues en fiducie ³	28 567,8	17,0%	33 510,2	19,0%
Autres revenus ⁴	139 662,2	83,0%	143 156,3	81,0%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

3: sommes assumées par le *Fonds d'assurance* de la SAAQ. De par sa nature fiduciaire, cette portion est donc hors périmètre comptable.
Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.

4: sommes assumées par les frais d'administration perçus par la SAAQ, notamment pour les permis de conduire et l'immatriculation. Puisque non fiduciaire, cette portion est incluse à l'intérieur du périmètre comptable. Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.